



projet de cycle de travail pour des AM

Par **artigus17**, le **30/05/2012** à **22:49**

bjr, une entreprise propose pour trois AM du travail selon le cycle suivant ; agent de maîtrise n°1 mardi / mercredi de 6 à 14h dont 1/2 heure de pause (matin), jeudi journée de 8heures de travail (journée), vendredi/samedi/dimanche de 13h à 21h dont 1/2 h de pause (après-midi) ensuite 4 jours de repos et reprise avec vendredi/samedi/dimanche de 6 à 14h (matin) , lundi journée de 8 heures (journée), mardi mercredi de 13h à 21h (après-midi) ensuite 5 jours de repos et reprise du cycle commençant mardi (2 matin/ 1jour/ 3 aprem /4repos etc etc) L'AM n°2 commence son cycle le vendredi matin (ça correspond au 1er aprem de l'AM n°1) l'AM n°3 commence son cycle lorsque l'AM n ° 2 fait son 1er après-midi cela les dimanches et fériès seul le 1er mai n'est pa stravaillé. 188 jours de 8 heures sur 47 semaines. 31 dimanches travaillés, des jours fériès, la journée de solidarité.5 semaines de congès payés à prendre de prèfèrence pendant les arrêts techniques. dans cette entreprise le personnel à la journée bénéficie de "3 jours de ponts" assimilés en congès payés. ces jours sont intégrés dans le repos, mais on ne sait où, est-ce normal ? quel jour est compté comme jour de congès à la suite d'un cycle de travail ? merci pour vos réponses en espèrant avoir été clair. artigus17

Par **P.M.**, le **31/05/2012** à **16:14**

Bonjour,
Il faudrait déjà savoir s'il y a des Représentants du Personnel dans l'entreprise auprès desquels vous pourriez vous rapprocher ...